

## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA HAUTE-CORSE SERVICE AMENAGEMENT - HABITAT PLANIFICATION

Arrêté n° 20110 80 - 0001 en date du 21. Mars 2011

## LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L124-1 à 124-4 et R124-1 à 124-8,

Vu le courrier en date du 24 juillet 2006 initiant la révision de la carte communale,

Vu le projet de la carte communale,

Vu l'arrêté du maire en date du 4 mai 2009 lançant l'enquête publique sur la révision de la carte communale, qui s'est déroulée du 29 mai au 3 juillet 2009,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 août 2009 portant approbation de la révision de la carte communale,

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture,

## ARRETE

ARTICLE 1er: La révision de la carte communale de la commune de Sant'Antonino est approuvée conformément aux plans ci-annexés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté ainsi que la délibération du conseil municipal approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie.

<u>ARTICLE 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des Territoires et de la Mer ainsi que le maire de Sant'Antonino sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet de Haute-Corse,

Jean-Luc NEVACHE